

Collaborer à des projets dans un contexte interculturel

INTERPRET - Module 9 – Septembre - Novembre 2018



Approfondir ses connaissances et ses compétences dans la collaboration et le développement de projets menés dans un contexte interculturel

Informations générales

Ce module s'adresse aux interprètes communautaires et médiateurs·trices interculturel·le·s souhaitant collaborer et développer des projets dans un contexte interculturel. Il entre dans le système de qualification proposé par INTERPRET, faisant partie des modules à option pour l'admission à l'examen du brevet fédéral de spécialiste en interprétariat communautaire et médiation interculturelle.

Objectifs

Les interprètes communautaires ayant suivi ce module :

- Connaissent et sont en mesure de mobiliser une méthodologie de gestion de projet dans un contexte interculturel.
- Sont sensibilisés aux questions de l'interculturalité, de collaboration et de médiation interculturelle dans des équipes de projets.
- Sont capables d'appréhender les contextes déterminants en présence.
- Sont en mesure d'identifier et d'intégrer à la démarche les acteurs et les réseaux prioritaires.
- Ont participé activement au développement d'un projet existant et/ou emblématique.
- Approfondissent les compétences de communication et de valorisation du projet.
- Sont en mesure de poser une analyse réflexive sur le travail mené.

Public et prérequis

Interprètes communautaires avec certificat suisse INTERPRET (joindre la copie du certificat), s'engageant à réaliser un stage de courte durée dans un projet (min. 6h) et ayant des compétences de langue française de niveau équivalent à C1.

Admission sur dossier possible sous certaines conditions. Contacter l'école pour plus de précisions.

Le nombre de participant·e·s est limité à 16 personnes.

Méthodes

Exposés, travaux de groupes supervisés, mises en situation, stage et analyse des pratiques.

Coaching du travail autonome intégré dans le processus du module.

Intervenant·e·s

Professeur·e·s de la HETS Valais, spécialistes du développement et de la gestion de projets interculturels. Interprète communautaire et médiateur·trice interculturel·le. Délégué·e à l'intégration.

Contenus

Cours 1 – 07 septembre (journée)

Appréhender, en tant qu'interprète communautaire et médiateur·trice interculturel·le, les enjeux liés aux questions de l'interculturalité et de la collaboration interculturelle et connaître le réseau régional des projets interculturels.

Réflexion sur l'interculturalité, l'exclusion, l'intégration et la collaboration interculturelle.

Connaissances de contextes, structures, acteurs et sources de financement des projets régionaux.

Introduction au travail autonome.

Cours 2 - 14 septembre (journée)

Connaître les principales étapes de la gestion de projet.

Etat des lieux, groupe cible, objectifs visés, ressources humaines et financières, planification, réalisation, évaluation, communication.

Participation, implication et collaboration dans des équipes mixtes.

Interprétariat communautaire et médiation interculturelle : fonction et posture professionnelle dans les projets interculturels.

Cours 3 – 21 septembre (journée)

Acquérir des connaissances et des compétences de collaboration et de gestion de projet interculturel.

Méthodes et outils de conception et de mise en œuvre de projets : de l'analyse des besoins à l'évaluation, en passant par les stratégies d'intervention.

Cours 4 – 12 octobre (journée)

Connaître un projet interculturel emblématique et échanger avec ses promoteurs.

Développer des connaissances et des compétences d'évaluation de projets.

Présentation d'un projet régional.

Stratégies et outils d'évaluation du processus et des résultats du projet.

Cours 5 – 09 novembre (journée)

Développer des connaissances et des compétences de communication de projets.

Approfondir les compétences de l'interprète communautaire dans la collaboration à des projets interculturels.

Stratégies et outils de communication et de présentation orale et écrite.

Promotion et valorisation du projet.

Cours 6 – 30 novembre (3/4 de journée)

Présenter en public, par oral et par écrit, le projet développé durant le module.

Présentation et bilan de la démarche.

Titre délivré

Attestation de participation de le HES-SO // Valais – Wallis délivrée à tout·e participant·e ayant suivi le module.

Attestation de module délivrée à tout·e participant·e avec certificat INTERPRET ayant assisté au moins au 90% des cours, ayant réalisé un court stage d'au moins 6h dans un projet interculturel et dont les travaux demandés ont été validés.

Ce module correspond au module 9 du système modulaire de qualification suisse des interprètes communautaires et des médiateurs·trices interculturel·le·s et est reconnu pour l'obtention du brevet fédéral INTERPRET.

Renseignements pratiques

Durée de formation

Le module se déroule durant 6 jours de formation en présentiel correspondant à 35h de cours, 3.5h de travail de groupe, coaching collectif et 44h de travail autonome (y compris un court stage de min. 6h), soit au total 82.5h de formation.

Dates

Du 07 septembre au 30 novembre 2018.

Les vendredis : 07, 14 et 21 septembre ; 12 octobre ; 09 et 30 novembre.

Lieu

Les cours ont lieu à la HES-SO Valais-Wallis, Haute Ecole de Travail Social, Route de la Plaine 2, 3960 Sierre.

Délai d'inscription

Jusqu'au 30 juin 2018

Coûts

Prix du module : CHF 1600.-¹

Renseignements et inscription

Les personnes intéressées transmettent leur inscription au moyen du bulletin joint, accompagné de la copie du certificat INTERPRET, auprès de : Haute Ecole de Travail Social, Formation Continue, Christelle Gessler, Route de la Plaine 2, 3960 Sierre.

Ou par e-mail à : info.social@hevs.ch

Tél. +41 27 606 91 11

Un courrier de confirmation est envoyé aux candidat-e-s environ 1 mois avant le début du module.

Conditions de désistement

Tout désistement doit être annoncé par écrit au secrétariat. En cas de désistement intervenant après la confirmation de l'admission, 10% de l'écolage reste dû. En cas de désistement intervenant moins de 10 jours avant le début du cours, la totalité de l'écolage est due.

¹ Des subventions cantonales et fédérales peuvent donner lieu à des tarifs préférentiels. Renseignements auprès de votre service/association d'interprétariat communautaire.